

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**CRÉATION DE
SERVITUDES - COLLÈGE
PAUL EMILE VICTOR À
CRANVES-SALES**

D_2026_0041

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-33 de son annexe ;

En application de l'article L.213-3 du Code de l'Éducation, le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo a validé par délibération n°CC_2021_0148 en date du 8 septembre 2021, la cession gratuite du terrain d'assiette foncière du Collège Paul-Emile Victor situé sur la commune de CRANVES-SALES au Département de la Haute-Savoie.

Cette nouvelle répartition de l'assiette foncière entre le Département de la Haute-Savoie et Annemasse Agglo nécessite la constitution de servitudes à savoir :

- servitude de passage tous usages sur la parcelle E 3773 (fonds servant), propriété du Département au profit de la parcelle E 3776 (fonds dominant) propriété d'Annemasse Agglo.
- servitude de surplomb de toiture et écoulement des eaux pluviales sur la parcelle E 3773 (fonds servant), propriété du Département au profit de la parcelle E 3776 (fonds dominant) propriété d'Annemasse Agglo.
- servitude de surplomb de toiture et d'écoulement des eaux pluviales sur le parcelle E 3774 (fonds servant), propriété d'Annemasse Agglo au profit de la parcelle E 3773 (fonds dominant) propriété du Département.
- servitude d'utilité publique d'implantation d'un puits perdu et d'écoulement des eaux pluviales sur le parcelle E 3771 (fonds servant), propriété du Département de la Haute-Savoie au profit d'Annemasse Agglo.

Ces servitudes seront constituées à titre gratuit, sans indemnité.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER la constitution des servitudes ci-avant exposées,

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document nécessaire à la constitution de ces servitudes.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET

Date de signature : 06/03/2026

Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

PLAN DE SERVITUDE CANALISATION ET REGARDS

RESEAU EAUX PLUVIALES

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 074-200011773-20260305-D_2026_0041-AU



74 - CRANVES-SALE

Chemin des Sources

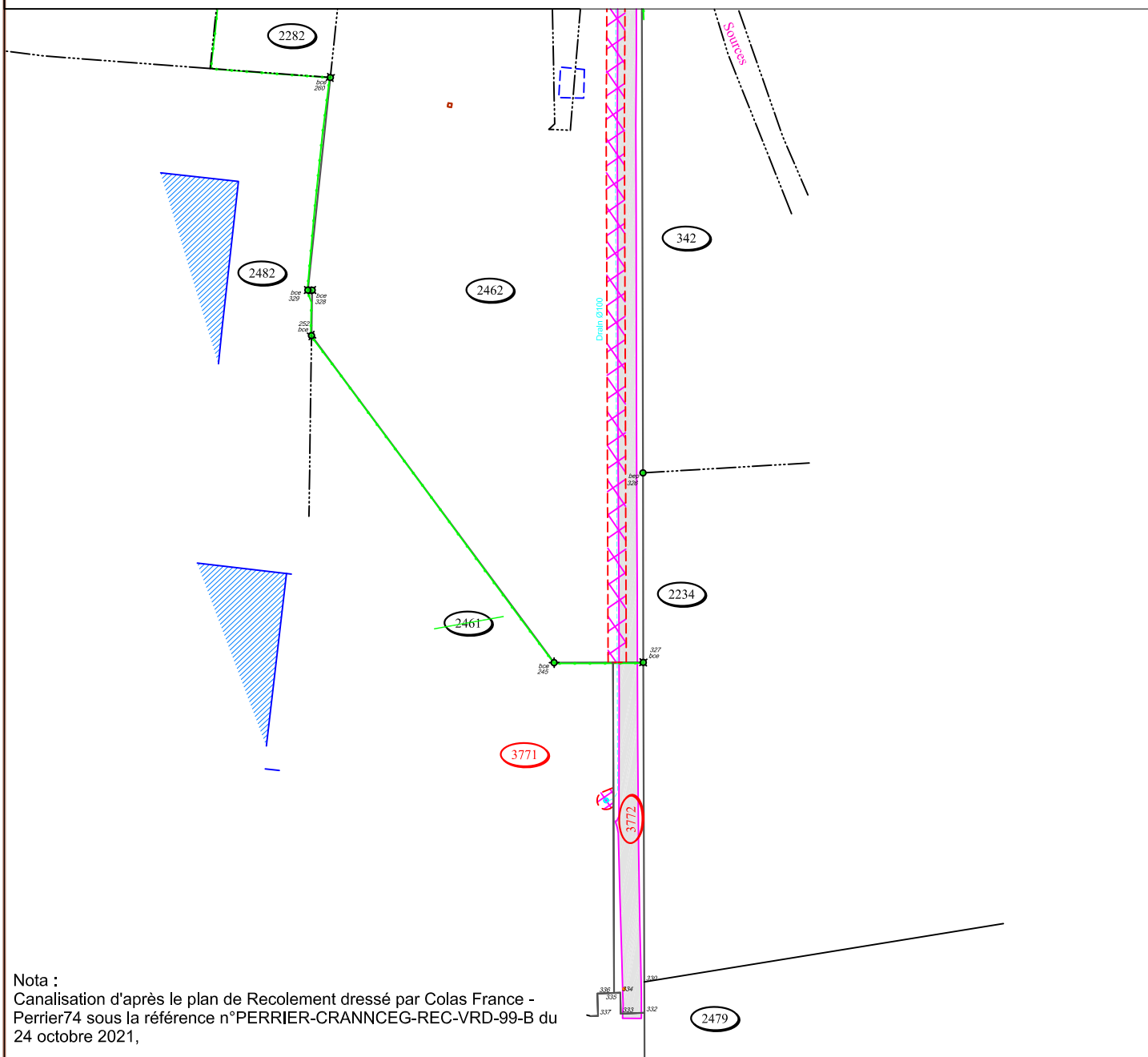
Section E
Lieu dit : LE BEULET

DATE: JANVIER 2023

Propriétaire :	Parcelles	SERVITUDE : Longueur	SERVITUDE : Surface	Commentaire
DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE	3371	1 ml	7 m ²	Canalisation d'eaux pluviales et puit perdu

Rattachement: Système Lambert 93 (CC46)

ECHELLE: 1:1000



Nota :
Canalisation d'après le plan de Recolement dressé par Colas France -
Perrier74 sous la référence n°PERRIER-CRANNCEG-REC-VRD-99-B du
24 octobre 2021,



CARRIER
GÉOMÈTRES EXPERTS

N°DOSSIER : 202224070 www.carrier-geometre.com

DATE	NOM DU FICHIER
30/01/2023	N° Plan 20224070_SER_V00.dwg
Dossier: 2022-4070	Dossier suivi par: Johan JOUET

Bureau principal : La Roche-sur-Foron • Bureaux secondaires : Vétraz-Monthoux, Bonneville, Thyez, Alby-sur-Chéran, Taninges

Contact : 04 50 03 01 00

04 50 97 69 83

info@carrier-geometre.com

www.carrier-geometre.com

Lycée Paul Emile Victor
 Propriété d'Annemasse Les Voirons Agglomération
 Régularisation foncière
 ECHELLE : 1/500

DATE	OBJET / MODIFICATIONS	NOM DU FICHIER
17/11/2020	Plan de régularisation foncière	20194116_DIV_V03a.dwg
12/04/2021	Mis à jour des nouveaux numéros du cadastre	20194116_DIV_V03b.dwg

Bureau principal : La Roche-sur-Foron • Bureaux secondaires : Vétraz-Monthoux, Bonneville, Thyez, Thônes, Alby-sur-Chéran • Permanence : Annecy
 Contact : 04 50 03 01 00 | 04 50 97 69 83 | info@carrier-geometre.com | www.carrier-geometre.com

LEGENDE

Légende générale :

	Número cadastral		Eau Potable : bouche à clé		Panneaux
	Limite de propriété		Poteau incendie		Arbre feuillu
	Application du Plan Cadastral		Soupirail		Arbre résineux
	Nouvelle division		Eaux pluviales: Regard de visite		Végétaux
	Bord Enrobé		Grille EP		Mur de clôture et signe d'appartenance
	Bord Empierement		Avaloir		Plaques FT
	Bordure trottoir		Eaux usées: Regard de visite		Poteau FT massif
	Clôture		Eaux usées: Regard siphon		Bouche à clé gaz
	Clôture barbelée		Coffret gaz		Poteau EDF massif
	Mur de clôture		Coffret EDF		Lampadaire
	Marquage au sol		Projecteur au sol		
	Haie				
	Talus				
	Borne nouvelle ciment				
	Borne ciment existante				
	Angle cloture				
	Angle mur				
	Angle bâti				
	Angle socle				
	point non matérialisé				

Rattachements :
 Planimétrie : Méthode GPS TERIA
 Système Lambert 93 (CC46)
 Altimétrie : Méthode GPS TERIA/Rattaché au repère NGF-IGN69 (grille RAF09)

Sauf étude particulière, les servitudes de toutes natures apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux, les limites non reconnues par un procès verbal sont indiquées sous toutes réserves. Les réseaux souterrains sont dessinés à titre indicatif et de façon approximative.

DMPC n° 2851A

	Parcelles restant la propriété d'Annemasse Les Voirons Agglomération :	
	3772	164 m ²
	3775	122 m ²
	3776	2516 m ²
	TOTAL	2802 m²
	Parcelles cédées au Département de la Haute-Savoie par Annemasse Les Voirons Agglomération :	
	3771	2988 m ²
	3773	16238 m ²
	TOTAL	19226 m²
	Parcelles cédées à la Commune de Cranves-Sales par Annemasse Les Voirons Agglomération :	
	3774	3394 m ²
	3777	26 m ²
	TOTAL	3420 m²

	Servitude de sur-plomb de toitures à constituer :
	Fond dominant : parcelle 3776
	Fond servant : parcelle 3773
	Servitude de passage tous usages à constituer :
	Fond dominant : parcelle 3776
	Fond servant : parcelle 3773
	Servitude de sur-plomb de toitures à constituer :
	Fond dominant : parcelle 3773
	Fond servant : parcelle 3774

